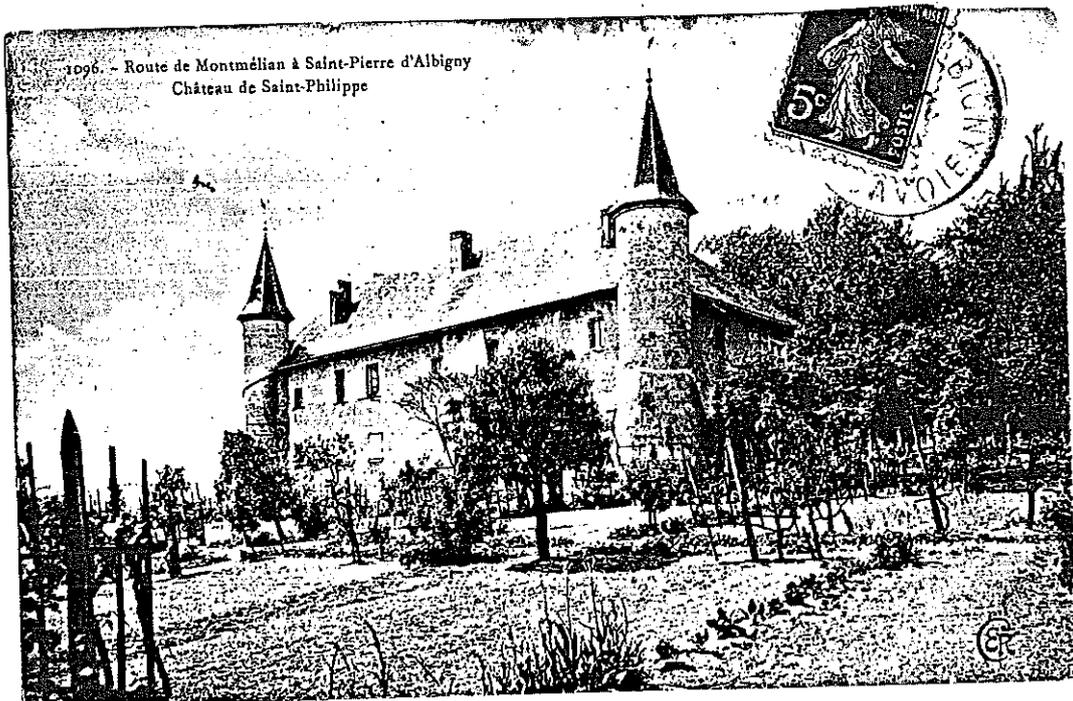


BULLETIN

MUNICIPAL

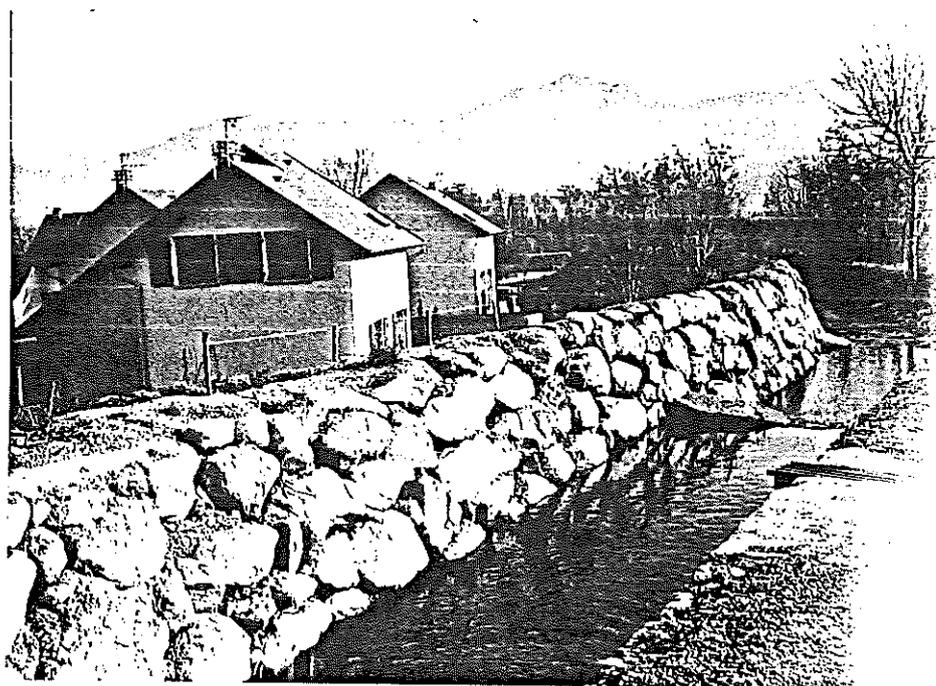
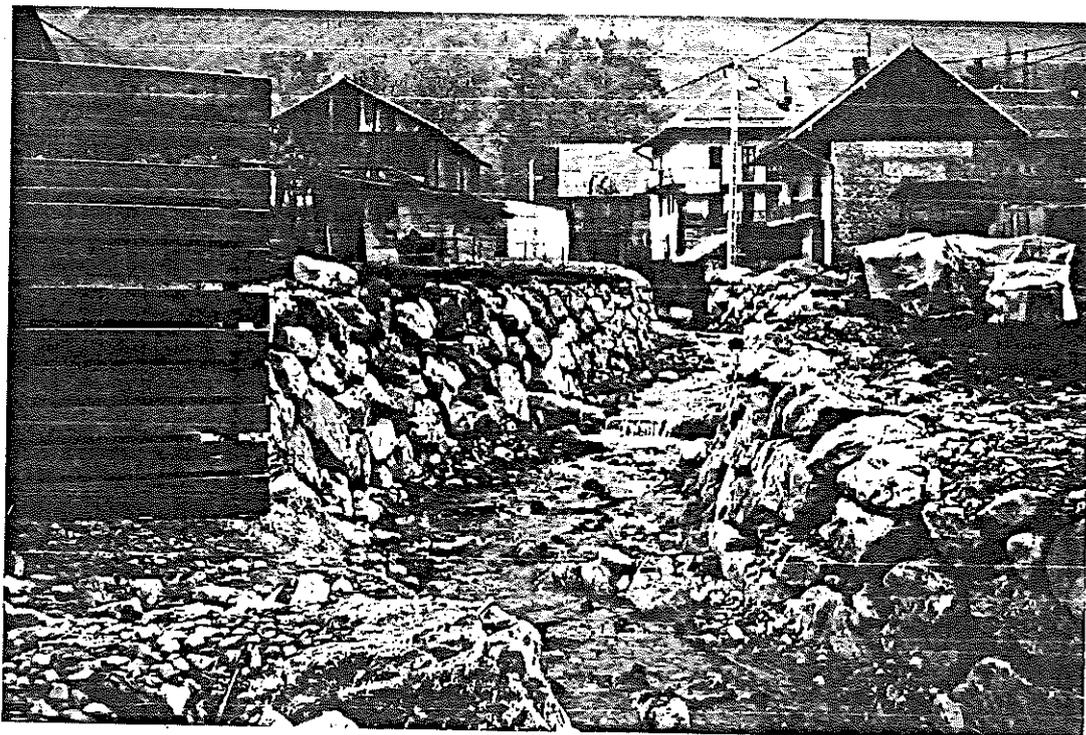


Voici maintenant 3 ans que l'équipe municipale vous propose dans ce bulletin diverses informations traitant de la vie de votre commune. Nous espérons que les sujets abordés vous intéresseront, et je vous rappelle que nous sommes prêts à accueillir vos suggestions si vous désirez voir y figurer d'autres rubriques. Bonne fêtes de Noël et Bonne année 92

LE POINT SUR LES

★ 1) AMENAGEMENT DU MORBIER

Les deux premières tranches de travaux ont été effectivement réalisées avec rapidité et efficacité.
Un complément, sur la partie basse du ruisseau, est programmé à court terme.



A C T I O N S E N T R E P R I S E S

★ 2) LOTISSEMENT "LES PLANTEES" : 3EME TRANCHE

Des contacts ont été pris avec l'OPAC pour la 3ème tranche du lotissement "Les Plantées".
Une dizaine de logements locatifs seront construits et 6 lots seront aménagés pour des maisons individuelles.

★ 3) VOIE PIETONNE

Concernant la voie piétonne du Carnavet, devant les difficultés rencontrées pour acquérir le terrain, à la suite du décès du propriétaire, la Déclaration d'Utilité Publique a été déposée afin d'accélérer cette réalisation.

★ 4) COLLEGE DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY

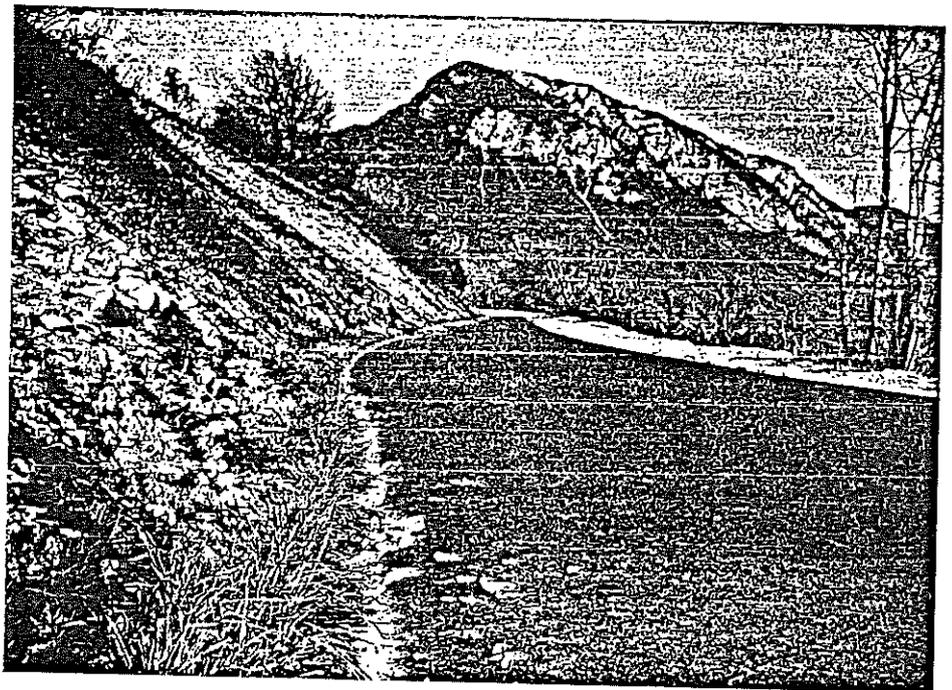
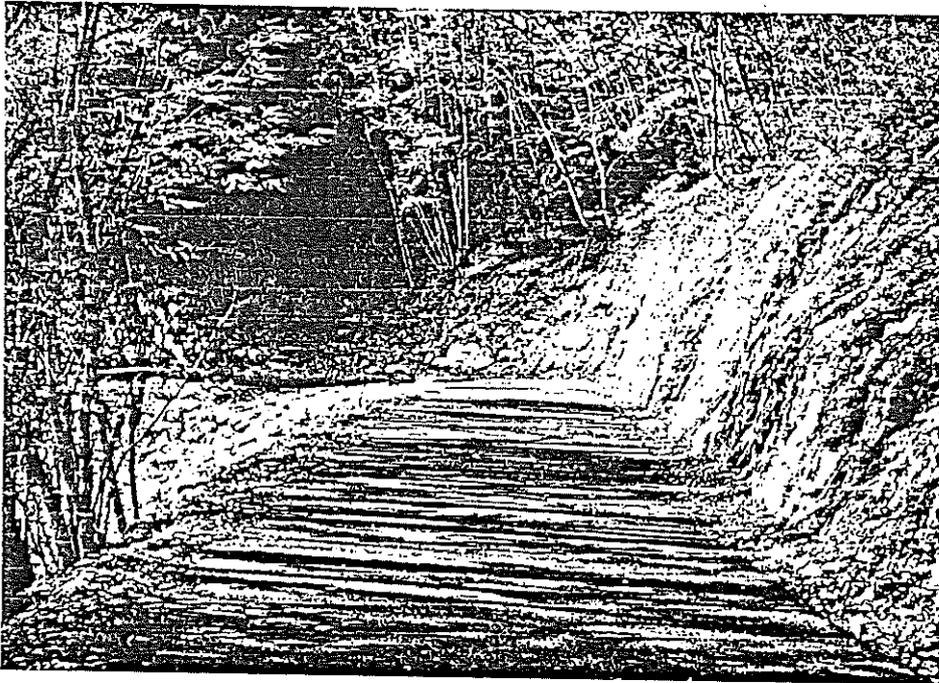
Dans le cadre du SIVOM du Canton de St Pierre d'Albigny, la Commune participe à l'aménagement d'ateliers de technologie, au déplacement de la demi-pension et du centre de documentation dans une nouvelle aile à construire.
La dépense d'environ 6 millions de francs est prise en charge par le Département à hauteur de 75 % et par les Communes membres du SIVOM à hauteur de 25 %.

★ 5) EAU POTABLE - HAMEAU DE LA RAVOIRE

Pour améliorer la qualité de l'eau distribuée à La Ravoire, la Commune, en relation avec la Commune de Cruet, entreprend de raccorder le dernier point d'eau du hameau de la Baraterie avec le réservoir de La Ravoire.
Les propriétaires sont contactés pour les autorisations de passage des canalisations. Une fois leur accord obtenu les travaux pourront commencer.
Le futur pompage dans la nappe phréatique, entrepris par le S.I.A.C., pourra dans l'avenir alimenter directement le hameau de la Ravoire.

★ 6) ROUTE DE MONTLAMBERT

Elle a été remise en état après le glissement de terrain qui en a emporté une partie, ce qui a permis de l'élargir dans un passage difficile.



★ 7) VITRAUX DE L'EGLISE

Les vitraux de l'Eglise sont en cours de restauration. Les travaux sont subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 48 %. Le solde est partagé entre le Comité Paroissial et la Commune. Les travaux seront étalés sur deux ans.

QUELQUES PROJETS

1 : SALLE POLYVALENTE

La construction d'une nouvelle Salle Polyvalente est envisagée.
Les travaux devraient commencer au cours du premier trimestre 1992.



2 : VOIRIE COMMUNALE



L'amélioration des routes reste un poste important du Budget Communal que la Commission des Travaux programme selon les besoins.

INFORMATIONS PRATIQUES

ORDURES MENAGERES ET OBJETS ENCOMBRANTS



* mise au point sur les poubelles installées par la Commune (conteneurs) : elles sont destinées uniquement aux ordures ménagères des résidences secondaires.



* pour les résidences principales, les ordures doivent être mises dans des sacs-plastiques fermés ou dans des poubelles avec couvercle. Il faut éviter absolument les emballages en carton ou toute autre forme d'emballage.

Les détritrus de jardin, les métaux, le verre, les emballages de produits toxiques ne sont pas des ordures ménagères. Le non-respect de ces consignes augmente le volume d'ordures et les prix d'enlèvement.



* un deuxième ramassage d'ordures ménagères est prévu et il deviendra opérationnel dans le cadre du SIVOM, en accord avec les communes voisines. Le jour qui a été retenu est le vendredi.

- ↖
- * ordures sauvages : la commune renouvelle ses recommandations exprimées dans le bulletin précédent.



- ↖
- * la déchetterie n'admet pas d'ordures ménagères. Elle est gratuite pour les particuliers.
horaires : lundi, mercredi et samedi de 8 h à 12 h.

- ↖
- * objets encombrants : un ramassage à domicile, pris en charge entièrement par la Commune sera organisé en fonction de la demande. S'inscrire en Mairie.

CIMETIERE

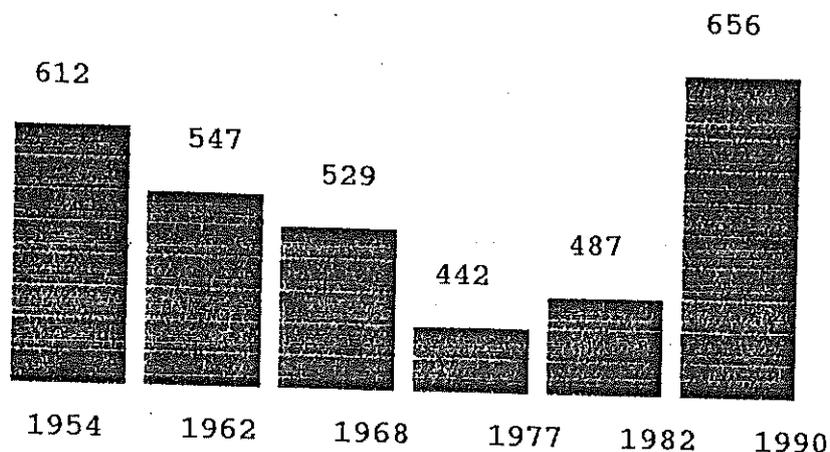
➡ Quelques caveaux sont disponibles. Les personnes qui souhaiteraient en acquérir peuvent s'adresser à la Mairie pendant les permanences.

AIDE SOCIALE

- ➡
- * L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) présidée par Monsieur BUGAUD Jacques assure la distribution de repas à domicile aux personnes âgées. Pour tout renseignement et inscription, contacter Mme GRISONI Eliane au Bourg Evescal.

- * Les personnes qui en raison de leur âge ou de problèmes de santé souhaitent faire appel à une aide ménagère peuvent se renseigner à la Mairie. L'aide sociale prend en charge une partie ou la totalité du paiement de l'aide ménagère en fonction des ressources.

QUELQUES CHIFFRES A PROPOS DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE



- * La baisse régulière de la population constatée à partir du recensement de 1954 a été stoppée dans les années 80. Entre le recensement de 1982 et celui de 1990 la population a augmenté de 29 % et dépasse celle des années 50.

ETAT CIVIL 1991

- * Au cours de l'année 1991 la Commune a enregistré :

4 Naissances

3 Mariages

5 Décès

JEUX OLYMPIQUES

- * Le passage de la flamme Olympique, la veille de l'inauguration officielle des Jeux d'hiver à Albertville, aura lieu dans notre Commune le 7 Février 1992 aux horaires suivants :

Bourg Evescal : 16 h 07

Chef Lieu, devant la Mairie : 16 h 13.

LA VIE SCOLAIRE

* * * * *

TRANSPORTS SCOLAIRES

- * Le deuxième car de ramassage pour les élèves du Collège passe par la Commune (Chef Lieu et Bourg Evescal) afin de transporter des effectifs en augmentation sur le circuit " Cruet - Saint Pierre d'Albigny ".

ECOLE PRIMAIRE

* Le nombre total d'élèves inscrit pour l'année scolaire 1991/1992 est de 76, réparti comme suit :

- * - classe des petits : 30
- classe des moyens : 19
- classe des grands : 27

* Classe de Lac

Au mois de mai 1991, 22 élèves de la classe des CM1 -CM2 et leur instituteur ont été accueillis à la base nautique d'Aix les Bains pour une classe de lac.

- * La Commune a versé à la Coopérative Scolaire une subvention exceptionnelle de 8 000 Francs pour financer une partie de ce séjour au cours duquel nos petits écoliers ont pu s'initier à la pratique de la voile, pendant une dizaine de jours sur le lac du Bourget.

RESTAURATION SCOLAIRE

- * Au cours de l'année scolaire 1990/1991 le nombre total de repas servis à la cantine a été de : 2 145, soit un nombre moyen de 16 repas par jour.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

Le bulletin municipal ouvre cette année une nouvelle rubrique permettant aux associations de faire connaître leurs activités. Cette année cette page est inaugurée par la Société de Chasse et la Coopérative Scolaire.

Si, pour l'année prochaine vous souhaitez, vous aussi, faire découvrir votre association, contactez la mairie dans le courant du mois de Novembre 1992.

* LA SOCIETE DE CHASSE

Dans notre A.C.C.A., certains d'entre nous ont pris beaucoup de temps, sur leurs loisirs, pour pouvoir pratiquer leur passion. Il a fallu commencer par rendre praticables les anciens chemins laissés à leur sort à cause du manque d'utilisation dû à l'abandon des cultures et entièrement obstrués.

L'installation en divers points de la montagne, de 4 agrainoirs à distribution automatisée, dont le rôle est de réduire au maximum les dégâts occasionnés aux cultures par les sangliers, leur entretien quasi permanent, la pose d'un abreuvoir dans le Grand Bois où il n'y a aucune goutte d'eau, la pose de sel gemme (sel de carrière à l'état naturel et exempt de tout adjuvant) ingrédient indispensable à la faune sauvage, sont autant de points forts qui doivent contribuer à renforcer l'image des chasseurs. Car aux yeux de l'opinion, il suffit d'un chasseur indigne pour que tous le soient. Je conclurai en disant que l'A.C.C.A. de St Jean de la Porte est une société dynamique et ce dynamisme ne contribue-t-il pas au rayonnement de la Commune ?

Jean-Louis MOLINARI, Président de L'A.C.C.A.

* LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Elle permet de financer des activités sportives ou culturelles qui contribuent, en complément du travail scolaire proprement dit, à l'épanouissement des enfants.

La Coopérative permet d'acquérir des jeux, d'enrichir chaque année un peu plus la bibliothèque scolaire, mais elle sert également à financer diverses sorties (ski, piscine, visites d'expositions, spectacles)

Elle participe également au financement des classes de découvertes (classe de mer, classe de lac, classe verte).

Enfin, avant les vacances de Noël, elle permet d'offrir aux enfants un arbre de Noël et un goûter fort appréciés.

La Coopérative tire ses ressources des subventions que lui verse la Commune et des manifestations qu'elle organise.

Au cours de l'année scolaire 1991/1992 trois principales manifestations sont prévues (loto-dinde de Noël - Repas traditionnel de l'Ecole - Concours de pêche) ainsi qu'une vente de "Pin's".

Ces activités sont organisées par des parents d'élèves bénévoles qui mettent au service des enfants leur temps et leurs compétences afin de leur permettre de vivre une scolarité sérieuse mais également ouverte sur le monde extérieur.

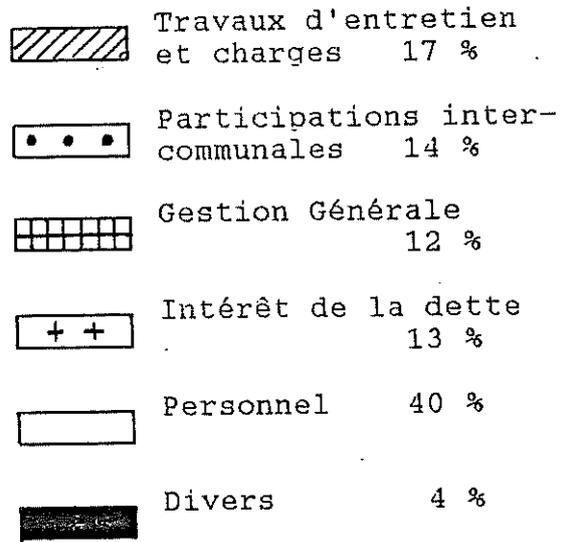
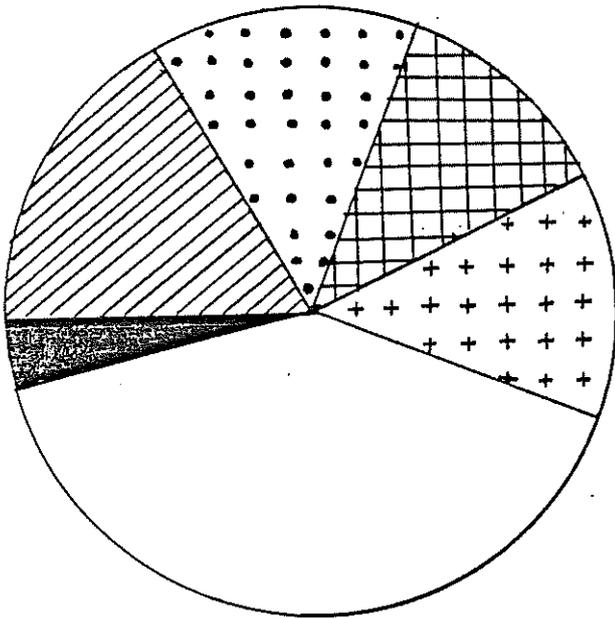
Nous vous demandons de les accueillir avec gentillesse, lorsqu'ils viennent solliciter votre contribution.

L'Equipe Pédagogique

BUDGET 1991

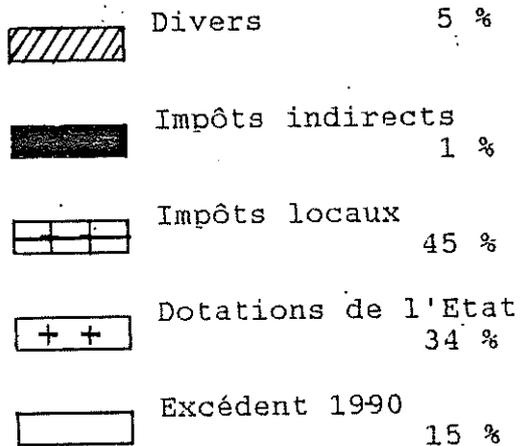
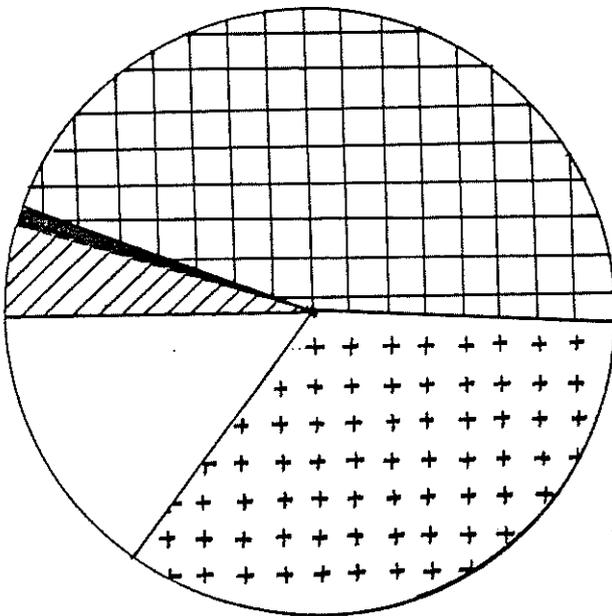
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES



Total des Dépenses : 1 084 539 F

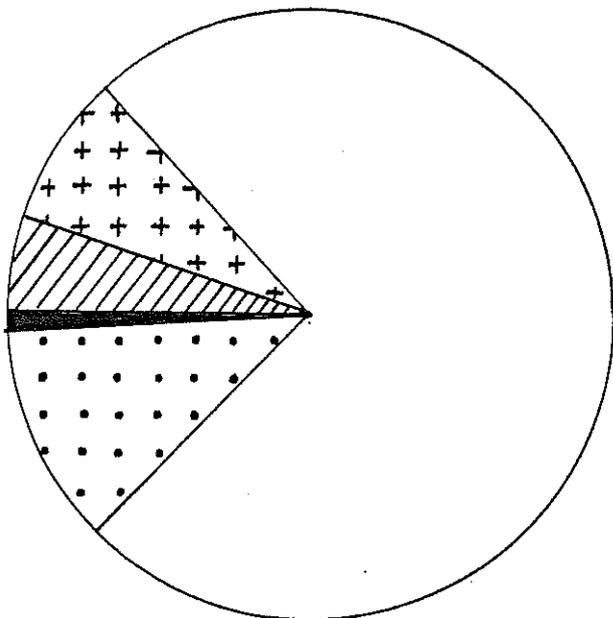
RECETTES



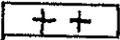
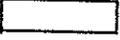
Total des Recettes : 2 298 626 F

REMARQUE : La section de Fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 214 087 F. qui va être transféré en section d'Investissement où il va constituer une des recettes principales. Ceci traduit la volonté de maîtriser, au mieux, les dépenses de Fonctionnement afin d'affecter aux investissements un maximum de crédits.

SECTION D'INVESTISSEMENT

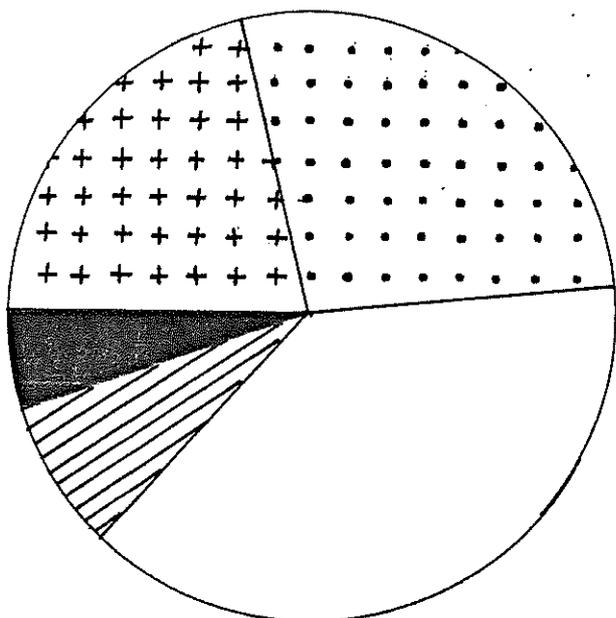


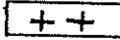
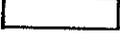
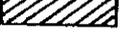
DEPENSES

	Remboursement capital de la dette	5 %
	Acquisitions	8 %
	Travaux Communaux	74 %
	Participation Travaux Intercommunaux	12 %
	Divers	1 %

Total des Dépenses : 3 236 098 F

RECETTES



	Excédent 1990 + Report	21 %
	Subventions	27 %
	Prélèvement sur recettes fonctionnement	38 %
	Récupération T.V.A	8 %
	Emprunt	6 %

Total des Recettes : 3 236 098 F

INFORMATIONS PRATIQUES

ouverture du secrétariat de la Mairie
Mardi et Vendredi : 17 h 30 à 19 h 30
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

* * *

* * *

permanences de Monsieur le Maire
le vendredi de 18 h à 19 h
il est préférable de téléphoner
pour prendre rendez-vous ou pour
s'assurer de sa présence

* *

Sapeurs-Pompiers : composez le 18
sur votre téléphone

* *

*

bibliothèque municipale
des livres, des cassettes, des compact-disques
sont en prêt gratuit pour adultes et enfants
le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30
au 1er étage de la Mairie

*

* *

Vous avez un problème.....
des suggestions à faire sur la vie communale....
n'hésitez pas à en faire part aux élus du Conseil

* *